

*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
<b>Résultat du vote: adoptée</b>		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Objet : Adhésion à la Mission Locale**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Mission Locale est compétente en matière de développement économique et d'attractivité territoriale. Une adhésion auprès de la Mission Locale permettrait de porter une action coordonnée en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion des jeunes et de la réponse aux besoins des entreprises locales.

Son Rôle et ses missions permettent d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'emploi, la formation et l'autonomie :

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026

Date de reception de l'AR: 09/07/2026

015-241501139-DECC\_2026\_071-DE

A G E D I

-En proposant un accompagnement personnalisé et global intégrant les dimensions professionnelles et sociales. En informant et orientant sur les métiers, les formations, les dispositifs d'aide et les opportunités d'emploi.

-Pour lever les freins à l'insertion : mobilité, logement, santé, accès aux droits, budget ou vie quotidienne.

-Accompagner les entreprises dans leurs recrutements, les immersions professionnelles et la découverte des métiers.

La Mission Locale anime un réseau de partenaires locaux (État, Région, France Travail, collectivités, entreprises, organismes de formation et associations) au service de l'insertion des jeunes.

La Cotisation 2026 serait exceptionnelle réduite de 50 % : 4 449,75 € au lieu de 8 899,50 € (tarif statutaire de 1,50 €/habitant).

La Communauté de Communes peut adhérer pour le compte de l'ensemble des Communes du territoire.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer pour 2026 à la Mission Locale.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

VALIDE l'adhésion à la Mission Locale,

Monsieur le Président rajoute qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la Mission Locale

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DESIGNE Madame Michèle CHASTAN en qualité de titulaire et Monsieur Bernard ANDRIEU en qualité de suppléant

AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis

Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Attribution subvention SPANC**

Monsieur Louis CHAMBON rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 21 janvier 2026 relative la mise en œuvre du Pacte Territorial France Renov avec la mise en place d'un accompagnement pour ce qui concerne la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif pour les ménages très modestes en résidence principale.

Le dossier Mme CHUPIN à St-Illide a été transmis,  
Après étude il valide les conditions nécessaires à l'obtention d'une aide pour la mise en conformité d'une installation d'assainissement non collectif à savoir :

- Absence d'installation
- Revenu très modeste
- Résidence principale

Monsieur le Président propose de verser à Madame CHUPIN une aide de 1 500 € de la Communauté de Communes du Pays de Salers qui va entraîner le versement d'une aide de 1 500 € de l'Anah.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à verser une aide pour la mise en conformité d'un système d'assainissement non collectif au profit de Madame Chupin, résidente sur Saint Illide.

DIT que cette aide sera versée à réception de la facture acquittée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet :** Commission Intercommunale Impôts Directs

Elle est composée de trente et un membres : 30 commissaires ainsi que le président de l'EPCI

Commissaires :
Véronique POUGET
Patrice FALIES

Michèle CHASTAN
André DUJOLS
Régine BREUIL
Françoise VIDAL
Arnaud BONY
Bernard ANDRIEU
Nadine ANTIGNAC
Jean-Pierre CINQUALBRES
Pascal TERRAIL
Françoise FOURNIVAL
Bernard VEYSSIERE
Jean-Noël PARRA
Jean-Marc DELBOS
Séverine HERLUISON
Guillaume LOUVRADOUX
Jean-Michel MAS
Chantal CHAUVET
Guy RIFFAUD
Pascal ESCURE
Laurent GENEIX
Marc BENECH
Pierre LAFONT
Eric LAFONT
Stéphanie SALIES
Laurent DELSOL
Jean-François OLS
Etienne BIDEL
Gérard CHANCEL

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **FINANCES - Créances éteintes**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2321-2,  
**Vu** la demande du comptable public en date du 31 décembre 2024, relative à la constatation de l'extinction de créances devenues irrécouvrables par suite de la prescription ou de décisions de justice,  
**Vu** la liste des créances concernées, annexée à la présente délibération, pour un montant total de **39 381.02 €**,

**Considérant** que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison de leur extinction légale (prescription, jugement, clôture de liquidation judiciaire, etc.),

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026

Date de reception de l'AR: 09/07/2026

015-241501139-DECC\_2026\_074-DE

A G E D I

**Considérant** qu'il convient d'en prendre acte afin de permettre la régularisation comptable des écritures et l'apurement des comptes,

**Après en avoir délibéré**, le conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** :

**Article 1 –**

De constater l'extinction des créances mentionnées dans la liste annexée, pour un montant global de **39 381.02 €**, à la demande du comptable public.

**Article 2 –**

D'autoriser le comptable public à procéder à la régularisation comptable desdites créances.

**Article 3 –**

De charger M. le Président de notifier la présente délibération au comptable public compétent et de mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

*Article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique*

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 7 juillet 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est au maximum de 35H et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des micro-crèches, de l'accueil collectif de mineurs.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'animation suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h, à compter du 7 juillet 2026 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Finances - Attribution de subventions aux associations**

Le Président rappelle que la Communauté de communes apporte son soutien aux associations dans le cadre d'actions portant un intérêt pour le territoire.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire l'attribution des subventions suivantes :

Évènement - Projet	
Associations	Montant demandé
The collectif	100,00 €
Tour du cantal - Cyclisme	300,00 €
Journée de la biodiversité	250,00 €
Fest'Irlande	500,00 €
RCSC	3 500,00 €
Site du gout	1000,00 €
JUSTI DANCE Journée danse en pays de salers	1000,00 €
La pastourelle	2 000,00 €
Foire du 1er mai St Illide	600,00 €
Cinéclub des montagnes	300,00 €
Collège Henri Mondor	300,00 €
Courant d'air - Chorale - 10 ans	150,00 €
Film Vallée du Mars - St Paul - R RICHEBOURG	500,00 €
Sagranière 50 ans	500,00 €
Chaudron de Freix	300,00 €
Guitares à Pleaux	500,00 €
Documentaire - Hugo Manhes	1000,00 €
Salon du polar	1000,00 €
Film sur le trail - Alexandre Violle	500,00 €
Concours National Salers - Issoire	600,00€
<b>TOTAL</b>	<b>14 900,00 €</b>

Equipement sportif/fonctionnement global	
Associations	Montant demandé
Arts martiaux	200,00 €
FC 4 Vallées	600,00 €
Don du sang - St Martin	300,00 €
Le carreau loupiacais	200,00 €
Entente de la Maronne	600,00 €
GRAMAC	300,00 €
SPAUR	600,00 €
Ecole de l'innovation	1500,00 €
Pétanque St Martin	200,00 €
Fous volants de la Doire	400,00 €
Les crins de la Doire	400,00 €
Poney & CO	600,00 €
ATCC Pleaux	300,00 €
Arc & Loisirs	600,00 €
Don du sang - St Cernin	300,00 €
Moto club du Pays de Salers	300,00 €
FC Ally Mauriac	600,00 €
Lous Bouscas	500,00 €
Foot Pleaux	600,00 €
Foot Anglards de Salers	400,00€
Tps Mauriac pour adhérent St Martin	400,00€
<b>TOTAL</b>	<b>9 900,00 €</b>

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider les montants présentés sous réserve de la complétude des dossiers, le total des subventions pour 2026 s'élève à 24 800 €.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

VALIDE le montant des subventions attribuées, AUTORISE le Président à procéder aux versements correspondants

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
 Président de séance



Date de transmission de l'acte: 09/07/2026  
Date de reception de l'AR: 09/07/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_076-DE  
A G E D I

**Madame BREUIL Régine**  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**OBJET : Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la Maison de la Salers**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

**VU** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.3120-1 à L.3125-2 et R.3122-1 à R.3126-13 relatifs aux contrats de concession ;

**VU** le rapport de présentation, en date du 29 juin 2026, annexé à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes du Pays de Salers entend confier, par voie de délégation de service public, l'exploitation de la Maison de la Salers, située sur la commune de Saint-Bonnet de Salers, dans le cadre d'un contrat de concession attribué à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence ;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat transférera le risque d'exploitation à l'exploitant, qui assurera à ses frais et à ses risques la gestion de la Maison de la Salers et encaissera la perception des recettes issues des usagers ;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche s'inscrit dans la stratégie intercommunale de structuration de l'offre touristique autour des différents équipements dont la collectivité est propriétaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**Article 1 – Approbation du lancement de la procédure**

Approuve le lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la Maison de la Salers, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales et le Code de la commande publique.

**Article 2 – Validation du rapport de présentation**

Valide le rapport de présentation, en date du 29 juin 2026, annexé à la présente délibération.

**Article 3 – Délégation au Président**

Donne délégation au Président pour :

- Engager la procédure de consultation et publier l'avis d'appel public à la concurrence,
- Signer les documents relatifs à la procédure de passation,
- Finaliser les éléments techniques et administratifs nécessaires au dossier.

**Article 4 – Exécution**

Charge le Président de la mise en œuvre de la présente délibération et de tenir informé le Conseil communautaire de l'évolution de la procédure jusqu'à l'attribution du contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



The seal of the Communauté de Communes du Pays de Salers is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or a local deity, seated on a throne. The text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS' is written around the perimeter of the seal, with a small star at the bottom.

Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
<b>Résultat du vote: adoptée</b>		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

EURL ANGELVY, M. Stéphane Angelvy – Saint Cernin

Le Président indique que M. Angelvy a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition de matériel dans le cadre du développement de son entreprise de couverture sur la commune de Saint Cernin.

Montant du devis présenté : 55 292.43 € HT

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 55 292.43 € HT

Taux d'aide : 8%

Montant de l'aide estimée : 4 423.39 €

Grâce au soutien de la communauté de communes, ce projet pourra faire l'objet d'un cofinancement prévisionnel du programme Leader à hauteur de 17 693.58 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour l'EURL ANGELVY d'un montant prévisionnel de 4 423.39 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance

Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

MENUISERIE DELBOS, M. Yannick Delbos – Pleaux

Le Président indique que M. Delbos a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition de machines dans le cadre du développement de son activité de menuiserie sur Pleaux. Cette entreprise a déjà fait l'objet d'une aide en début d'année 2026 d'un montant de 351.05 € pour l'acquisition d'outillage et matériel informatique.

Comme le règlement économique le permet, il peut déposer une nouvelle demande s'il n'a pas atteint le plafond de la subvention fixé à 5000 €.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026  
Date de reception de l'AR: 09/07/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_079-DE  
A G E D I

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 3 500.00 € HT

Taux d'aide : 10%

Montant de l'aide estimée : 350.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour M. Yannick Delbos d'un montant prévisionnel de 350.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis

Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

République Française  
 Département : CANTAL  
 Arrondissement : Mauriac

## Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
<b>Résultat du vote: adoptée</b>		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier

LE COMPTOIR DE CHAUSSENAC, M. Dylan Santos – Chausсенac

Le Président indique que M. Santos a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition de mobilier dans le cadre de la création de son entreprise de restauration sur la commune de Chausсенac.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 2 297.32 € HT

Taux d'aide : 10%

Montant de l'aide estimée : 229.73 €

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026  
Date de reception de l'AR: 09/07/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_080-DE  
A G E D I

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- valide un soutien économique pour M. Dylan Santos d'un montant prévisionnel de 229.73 €  
Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
<b>Résultat du vote: adoptée</b>		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

ENTREPRISE SEILLIER TERRASSEMENT, M. Jérôme Seillier - Pleaux

Le Président indique que M. Seillier a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition d'une pelle sur chenille dans le cadre du développement de son entreprise de travaux publics sur la commune de Pleaux.

Montant du devis présenté : 133 000.00 € HT

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 86 000.00 € HT

Taux d'aide : 8%

Montant de l'aide estimée : 5 000 € (plafond)

Grâce au soutien de la communauté de communes, ce projet pourra faire l'objet d'un cofinancement prévisionnel du programme Leader à hauteur de 20 000.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour l'entreprise SEILLIER TERRASSEMENT d'un montant prévisionnel de 5 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISSON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELET Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de reprendre le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de Salers, avec la création des emplois suivants :

- Pour les micro-crèches :
  - 1 emploi d'Educateur(trice) de jeunes enfants
  - 1 auxiliaire de puériculture
  - 2 adjoints d'animation
  - 1 adjoint technique à temps complet
  - 1 adjoint technique à 21h/35<sup>ème</sup>
- Pour le service technique :
  - 1 adjoint technique à temps complet
- Pour le service assainissement :
  - 1 technicien à temps complet

Le Conseil Communautaire du Pays de Salers,  
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 Sur proposition du président,  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
 VALIDE comme suit le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes du Pays de Salers au 7 juillet 2026 et l'autorise à lancer les opérations de recrutement et de publicité nécessaires.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026  
 Date de réception de l'AR: 09/07/2026  
 015-241501139-DECC\_2026\_082-DE  
 A G E D I

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CAT	TC/TNC	TEMPS DE TRAVAIL	CREE	AFFECTE	VACANT	TITULAIRE	CONTRACTUEL
Directeur des services	Attaché principal	A	TC	35	1	1	0	1	0
Comptabilité	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	35	1	1	0	1	0
Secrétariat accueil	Adjoint administratif	C	TC	35	1	1	0	1	0
Agent de développement tourisme éco et transport	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	TC	35	1	1	0	1	0
Comptabilité	Rédacteur	B	TC	35	1	0	1	0	0
Directrice accueil collectif de mineurs	Adjoint d'animation	C	TC	35	1	1	0	1	0

Animateur Référent jeune	Adjoint d'animation	C	TC	35	1	1	0	1	0	1	0
Animateur Relais Petite Enfance	Adjoint d'animation	C	TC	30	1	1	0	0	0	1	0
Animateur Relais Petite Enfance	Educateur Territorial de Jeunes enfants	A	TNC	30	1	0	1	0	1	0	0
Directrice Accueil Collectif de Mineurs	Animateur	B	TC	35	1	0	1	0	1	0	0
Responsable technique	Agent de maîtrise	C	TC	35	1	1	0	1	0	1	0
Responsable technique	Adjoint technique	C	TC	35	+1	0	1	0	1	0	0
Technicien assainissement	Adjoint technique	C	TC	35	1	1	0	1	0	1	0
Technicien assainissement	Technicien	B	TC	35	+1	0	+1	0	0	0	0
Technicien SPANC	Agent de maîtrise	C	TC	35	1	1	0	0	0	1	0
Directrice d'accueil de jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	A	TC	35	1	1	0	1	0	1	0
Educatrice de jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	A	TC	35	1+1	1	1	0	1	0	1
Adjoint d'animation micro-crèches	Adjoint d'animation	C	TC	35	2+2+3	2	2	0	2	0	2
Infirmière	IDE	A	TNC	28/35	1	0	1	0	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture Classe supérieure	B	TC	35	+1	0	1	0	1	0	0
Employé de Ménage	Adjoint technique	C	TC	35	+1	0	1	0	1	0	0
Employé de Ménage	Adjoint technique	C	TNC	21/35	+1	0	1	0	1	0	0
Employé de Ménage	Adjoint technique	C	TNC	2/35	1	0	1	0	1	0	0
Technicien rivière	Technicien Territorial	B	TC	35	1	1	0	1	0	0	1

Culture/com	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	35	1	0	1	0	0
<b>TOTAL</b>				29	15	14	9	6	

De plus dans le cadre des contrats de projet, le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de lancer un recrutement pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'habitat,

Le Conseil Communautaire  
 Après en avoir délibéré  
 A l'unanimité

VALIDE comme suit le tableau des emplois non permanents de la Communauté de Communes du Pays de Salers et l'Autorise à lancer les opérations de recrutement et de publicité nécessaire.

EMPLOI NON PERMANENT	GRADE	Cat.	TC/TNC	Temps de travail	Créé	Affecté	Contractuel
Chargé de mission CTG	Attaché	A	TNC	17.5/357ME	1	1	CTG
Chargé de mission PLUI HABITAT	Attaché ou Rédacteur	AB	TC	35	+1	0	REVISION PLUI + Pacte
Chargé de mission PVD	Adjoint administratif	C	TC	35h	1	0	Programme PVD
<b>TOTAL</b>					<b>3</b>	<b>1</b>	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
 Président de séance



Madame BREUIL Régine  
 Secrétaire de séance

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adopté		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglard de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Validation des tarifs du Mars Aventures pour l'année 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DECC\_2025\_019 du 27 janvier 2025 attribuant la délégation de service public du parc de loisirs en forêt du Falgoux « Le Mars Aventures » à la SCIC ASLJ pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 ;

Considérant la nécessité de valider les tarifs proposés par le délégataire concernant les activités du parc de loisirs pour l'année 2026, conformément au contrat de DSP ;

Le Président propose d'entériner les tarifs proposés, comme suit :

Activités	Tarifs
Individuel 3/5 ans	9 €
Individuel 6/9 ans	13 €
Individuel 10/13 ans	16 €
Individuel 14 ans et +	21 €
Laser Game Partie de 5 min Minimum 6 participants	3€ la partie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'approuver les tarifs proposés pour les activités du parc de loisirs « Le Mars Aventures » pour l'année 2026, tels que présentés ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tous documents s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
<b>Résultat du vote: adoptée</b>		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Validation devis étude CTG 2027-2031 et plan de financement**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la fin de Convention Territoriale Globale à la date du 31 décembre 2026

Afin de préparer la CTG 2027-2031: 12 entreprises ont été consultées et 4 réponses ont été formalisées. Les enjeux sont le maintien et développement des services aux familles, l'attractivité et la cohésion territoriale.

L'organisation du territoire structurée autour de trois bassins de vie : Pleaux, Saint-Cernin et Saint-Martin-Valmeroux.

Le lancement de la mission doit se faire en septembre 2026 avec une finalisation impérative au 31 mars 2027 formalisée par la signature de la nouvelle CTG : période 2027-2031.

La Mission comporte 3 phases :

**Une évaluation de la CTG 2022-2026**

Bilan des actions menées.

Analyse des résultats, difficultés et perspectives.

Évaluation de la gouvernance et du partenariat.

**Un diagnostic social partagé**

Analyse des besoins des habitants.

Étude des thématiques : petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux services, Inclusion et autonomie.

**L'élaboration du plan d'actions 2027-2031**

Définition des priorités.

Construction des fiches-actions.

Organisation de la gouvernance et du suivi en associant élus, partenaires, communes, habitants et acteurs locaux.

Préparer la future contractualisation avec la CAF

La nouvelle convention territoriale globale devra permettre une vision actualisée des besoins du territoire, avec une stratégie partagée pour les cinq prochaines années, un programme d'actions opérationnel et financé et un renforcement de la coordination entre les acteurs locaux.

L'Analyse des offres est la suivante :



Rang	Candidat	Note globale (/100)
1	Réseau Cause Commune	94/100
2	Adelia Conseil	91/100
3	Groupement La Pitaya / Terre d'avance	89/100
4	Groupe Élan	83/100

Après analyse des offres au regard des critères définis dans le cahier des charges (compréhension des enjeux et méthodologie, prix de la prestation, organisation de la mission et calendrier, références et expérience), le Réseau Cause Commune a obtenu la meilleure note globale avec un total de 94/100.

Monsieur le Président propose de retenir « Cause Commune » pour cette mission dont le coût est établi à 24 330 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

VALIDE le choix de l'entreprise « Cause Commune » pour réaliser la mission d'accompagnement à la CTG 2027-2031 pour un montant de 24 330 €

Monsieur le Président propose l'approbation du plan de financement suivant :

Coût prévisionnel estimé à :

- Montant HT : **24 330 €**
- *Prestataire non assujetti à la TVA (art. 293b du CGI)*

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €	%
Prestation Réseau Cause Commune	24 330 €	CAF du Cantal	12 165 €	50%
		Autofinancement	12 165 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>24 330 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 330 €</b>	

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

VALIDE le plan de financement correspondant et AUTORISE le Président à formaliser cette décision et à signer les pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation des représentants de LA Communauté de Communes du Pays de Salers à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Salers au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Salers au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire. :

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. Louis CHAMBON Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme Françoise VIDAL, 5ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Salers

PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Engagement dans la démarche d'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde

Vu les articles L 731-3 à L731-5 et R731-1 à R731-8 DU Code de la Sécurité intérieure,

Vu la Loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif aux plans communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure,

Considérant qu'en application de l'article L. 731-4 du Code de la sécurité intérieure, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doivent établir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Salers est concernée par cette obligation dans la mesure où plusieurs communes de son territoire disposent d'un Plan Communal de Sauvegarde ;

Considérant que le Plan Intercommunal de Sauvegarde constitue un outil essentiel de coordination permettant de préparer l'organisation intercommunale face aux situations de crise, d'assurer la continuité des services publics, de mutualiser les moyens disponibles et de renforcer la coopération entre les communes membres et les différents acteurs de la sécurité civile ;

Considérant que l'élaboration de ce document nécessite, dans un premier temps, un diagnostic de l'existant comprenant notamment l'analyse des Plans Communaux de Sauvegarde déjà établis, l'identification des ressources mobilisables à l'échelle intercommunale ainsi que la définition des modalités de coordination entre les communes et l'EPCI ;

Considérant que, compte tenu de la technicité de cette mission et de la nécessité de disposer d'une expertise spécifique, il apparaît opportun de recourir à un bureau d'études spécialisé afin d'accompagner la Communauté de communes dans cette démarche ;

Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire que les EPCI à fiscalité propre dont une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doivent rédiger un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

La Communauté de Communes du Pays de Salers est concernée par cette obligation dans la mesure où cinq communes du territoire comportent un PCS : Pleaux, Saint-Paul de Salers, Brageac, Le Falgoux et St Martin Valmeroux.

La mise en œuvre du PICS doit reposer sur la réalisation d'un diagnostic de l'existant avec l'analyse des plans communaux de sauvegarde existants, avant réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire afin de lancer une consultation auprès de bureaux d'étude spécialisés afin d'être accompagné à la réalisation d'un PICS,

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

AUTORISE le Président à mettre en œuvre une consultation pour l'accompagnement à la réalisation d'un PICS,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires à cette démarche

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **GEMAPI - Financement du poste de technicienne rivière Entente Maronne pour 2026**

Le Président rappelle que la communauté de communes dispose de la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" GEMAPI introduite par les lois MAPTAM et NOTRe. A l'échelle du bassin hydrographique de la Maronne et des affluents de la rive gauche de la Dordogne, cette compétence est exercée par le biais d'une entente intercommunale qui comprend la Communauté de Communes du Pays de Salers, la Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.

Le portage administratif, technique et financier de l'Entente est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Salers en raison de sa position centrale sur le bassin versant concerné.

Les frais supportés par l'Entente, aides déduites, sont répartis entre ses membres au prorata de la superficie du bassin versant incluse dans le périmètre administratif de chacun.

Depuis 2025, la technicienne spécialiste procède à l'animation du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant de la Maronne.

Ce poste est co-financé pour partie par le Conseil Départemental du Cantal et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le Conseil Départemental prend en charge :

- 10% de la totalité des frais directs et indirects prévisionnels liés au poste sur le département du Cantal

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne prend en charge :

- 70% de la totalité des frais directs et indirects prévisionnels liés au poste

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Prennent acte du schéma de financement du poste de technicienne rivière,

- Autorisent monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Cantal et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour financer les frais directs et indirects liés au poste de technicien rivière pour le compte de l'Entente Maronne pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

République Française  
 Département : CANTAL  
 Arrondissement : Mauriac

## Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
<b>Résultat du vote: adoptée</b>		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier

Entreprise BREUIL ELAGAGE, M. Nicolas Breuil – Saint Cernin

Le Président indique que M. Breuil a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition d'un broyeur sur chenille dans le cadre du développement de son entreprise d'espaces verts sur la commune de Saint Cernin.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 37 200.00 € HT

Taux d'aide : 10%

Montant de l'aide estimée : 3 720.00 €

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026  
Date de reception de l'AR: 09/07/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_088-DE  
A G E D I

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- valide un soutien économique pour M. Nicolas BREUIL d'un montant prévisionnel de 3 720.00 €  
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEI Etienne ;

**Représentés** : Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés** : Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Validation des tarifs de la base de loisirs de Longayroux pour l'année 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DECC\_2026\_020 du 23 février 2026 attribuant la délégation de service public de la base de loisirs de Longayroux à la SCIC ASLJ pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

Considérant la nécessité de valider les tarifs proposés par le délégataire concernant les activités de la base de loisirs et du bar/brasserie pour l'année 2026, conformément au contrat de DSP ;

Le Président propose d'entériner les tarifs proposés, comme suit :

<b>Activité</b>	<b>Durée</b>	<b>Tarif</b>
Aquaparc WIBIT	1 h	8 €
Aquaparc WIBIT	2 h	13 €
Carte famille Aquaparc	5 h	35 €
Carte famille Aquaparc	10 h	50 €
Paddle	1 h	10 €
Paddle	2 h	15 €
Canoe (3 places)	1 h	15 €
Canoe (3 places)	2 h	25 €
Bateau électrique sans permis	1 h	35 €
Bateau électrique sans permis	2 h	65 €
Bateau électrique sans permis	3 h	99 €
Pédalo 2 places	1h	15 €
Pédalo 2 places	2h	25 €
Vélo électrique	1/2 journée	25 €
Vélo électrique	journée	35 €
Vélo électrique	jour supplémentaire	30 €

<b>Catégorie</b>	<b>Fourchette de prix</b>
Bières artisanales bouteille 33 cl	3,50 € à 4,20 €
Bières pression	2,50 € à 15,00 €
Apéritifs	2,00 € à 3,50 €
Digestifs	4,00 €
Cocktails alcoolisés	9,00 €
Cocktail sans alcool	5,00 €
Tapas / planches	8,00 € à 15,00 €
Salades	8,00 € à 15,00 €
Pizzas	12,00 € à 15,00 €
Brasserie (plats)	9,00 € à 18,00 €
Paninis salés	5,00 €
Accompagnements	3,50 € à 5,00 €
Desserts	3,50 € à 5,00 €
Glaces artisanales	4,00 €
Glaces	1,10 € à 3,20 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'approuver les tarifs proposés pour les activités de la base de loisirs de Longayroux pour l'année 2026, tels que présentés ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tous documents s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de Tournemire**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Salers souhaite engager les travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de la commune de Tournemire conformément au programme de travaux du système d'assainissement.

Les travaux sont répartis en 2 lots :

- Lot n°1 : Réhabilitation de la station d'épuration et du réseau de transfert et réhabilitation des réseaux d'assainissement par tranchées traditionnelles ;

- Lot n°2 : Réhabilitation des réseaux d'assainissement par des techniques sans tranchées / Chemisage ou gainage

Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays de Salers a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maître d'œuvre IMPACT CONSEIL. Il s'agit d'un marché de travaux à procédure adaptée.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 04/05/2026 au 04/06/2026 à 12h00. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation « <https://www.achatpublic.com> ».

Initialement, le maître d'œuvre avait évalué le montant de ces travaux à 325 740,05 € HT pour le lot n°1 et 116 166 € HT pour le lot n°2, soit un montant total de 441 906,05 € HT.

Monsieur le Président, indique que 3 offres pour le Lot 1 et 7 offres pour le lot 2 ont été analysées.

Celles-ci ont fait l'objet d'un avis émis par la commission d'appel d'offres au regard de l'analyse technique et administrative établie par le maître d'œuvre selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que l'offre la mieux disante est celle de :

- L'entreprise BERGHEAUD / co-traitant STAP 15, de Mauriac, pour le Lot 1 dont le montant de l'offre s'élève à : 346 783,00 € HT.

Deux autres entreprises avaient remis des offres pour ce lot :

- MIANE ET VINATIER à Brive- la-Gaillarde
- MATIERE à Arpajon-sur-Cère

- L'entreprise REHA ASSAINISSEMENT, de Fondettes, pour le Lot 2 dont le montant de l'offre s'élève à : 93 447,00 € HT.

Six autres entreprises avaient remis des offres pour ce lot :

- SAS ATEC REHABILITATION à Plerneuf,
- EUREA à Fronton,
- M3R SASU à Linas,
- REHACANA à Tarascon,
- SUBTERRA à Portet sur Garonne,
- TELEREP AGENCE MEDITERRANEE à Six Fours les Plages.

Le montant total des travaux est de 440 230,00 € HT.

A l'issue de cette consultation, Monsieur le Président précise que le montant total des prévisions de dépenses reste conforme à l'enveloppe financière du projet présentée dans le cadre des demandes de subventions adressées, à l'agence de l'eau et à l'Etat.

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et de la proposition d'attribution de la Commission d'appel d'offres et à délibérer.

Au vu de l'avis émis par la commission de groupement MAPA, Monsieur le Président propose :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier les marchés de travaux - Lot 1 au groupement d'entreprise BERGHEAUD / co-traitant STAP 15 dont le montant s'élève à 346 783,00 € HT.
- de retenir l'offre la mieux disante et de confier les marchés de travaux - Lot 2 à REHA ASSAINISSEMENT dont le montant s'élève à 93 447,00 € HT.
- de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions et au règlement de tous les frais s'y rapportant ;
- de consulter les entreprises de contrôles externes pour les réseaux d'assainissement et à signer les marchés (prestations évaluées à 5 500 € H.T.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier les marchés de travaux - Lot 1 au groupement d'entreprise BERGHEAUD / co-traitant STAP 15 dont le montant s'élève à 346 783,00 € HT.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026  
Date de reception de l'AR: 09/07/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_090-DE  
A G E D I

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier les marchés de travaux - Lot 2 à REHA ASSAINISSEMENT pour un montant de 93 447,00€ HT.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISSON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Demandes de subvention concernant l'opération des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de Tournemire**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Salers souhaite engager les travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de la commune de Tournemire conformément au programme de travaux du système d'assainissement.

Les dysfonctionnements du système d'assainissement et les difficultés d'exploitation associées représentent un risque important de dégradation du milieu récepteur. Il paraît donc aujourd'hui nécessaire de réhabiliter les réseaux d'eaux usées et la station d'épuration.

Le bureau d'études IMPACT CONSEIL, retenu comme maître d'œuvre de l'opération, suites aux premières investigations, a réalisé l'étude projet et l'analyse des offres des entreprises après consultation.

Le groupement d'entreprises BERGHEAUD / STAP15 a été retenu pour le lot n°1, l'entreprise REHA ASSAINISSEMENT pour le lot n°2 et les marchés sont en cours d'attribution. Pour les contrôles externes des réseaux d'assainissement, les entreprises seront bientôt consultées (prestations évaluées à 5 500 € H.T.)

Ci-dessous est présenté le plan de financement à jour avec les montants marchés et les aides déjà attribuées – ventilé par opération. En effet, 2 demandes d'aides distinctes seront déposées auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

	Montant € HT	Montant € HT	Financement			
			AE	DETR 2024	CD15	
<b>Opération 1 : Réhabilitation de la station d'épuration</b>						
<b>Travaux</b>						
Travaux préparatoires	2 629,97					
Réhabilitation de la station d'épuration du bourg	184 261,30					
<b>Sous-total</b>	<b>186 891,27</b>					
<b>Récapitulatif estimatif des dépenses</b>						
AMO : CIT - Département du Cantal	366,37					
Estimation totale HT des travaux	186 891,27					
Maîtrise d'œuvre des travaux : EP, AP, Projet, DCE, ACT, VISA, DET, AOR	9 945,06					
Missions complémentaires (Relevés topographiques, étude d'incidence, consultation étude géotechnique, etc.)	1 628,00		102 683,18			
Frais d'acquisition du foncier	5 000,00					
Frais de division parcellaire : S.E.L.A.R.L Cabinet CROS	952,00					
Constat d'huissier	0,00					
Frais de contrôles externes	0,00					
Frais de publicité / reprographie / communication	134,41					
Frais divers / révision de prix	449,28					
<b>Montant Total opération 1 en € HT</b>		<b>205 366,37</b>				
<b>Opération 2 : Réhabilitation des réseaux d'assainissement</b>						
<b>Travaux</b>						
<b>Réhabilitation des réseaux d'assainissement par tranchées traditionnelles</b>						
Travaux préparatoires	2 250,03					
Réhabilitation du collecteur de transfert	59 579,50					
Réhabilitation du système de collecte des eaux usées	76 222,20					
<b>Travaux sur poste de refoulement existant</b>						
Equiperment de dispositif de télésurveillance et de sécurisation du poste	21 840,00		111 947,00		23 053,00	
<b>Sous-total</b>	<b>159 891,73</b>					
<b>Réhabilitation des réseaux d'assainissement par des techniques sans tranchées / Chemisage ou gainage</b>						
Travaux préparatoires, gestion de la circulation et dérivation des effluents	2 320,00					
Reconnaisances préliminaires de canalisations par système de télévision en circuit fermé	4 535,00					
Travaux préparatoires et vérification de l'état d'accueil	6 250,00					
Travaux de réhabilitation de réseau non visitable par chemisage ou gainage	67 550,00					
Etanchéité et regard de visite	12 112,00					
Dossier de récolement	680,00					
<b>Sous-total</b>	<b>93 447,00</b>		140 183,19			
<b>Récapitulatif estimatif des dépenses</b>						
AMO : CIT - Département du Cantal	366,37					
Estimation totale H.T. des travaux	253 338,73					
Maîtrise d'œuvre des travaux : EP, AP, Projet, DCE, ACT, VISA, DET, AOR	13 480,94					
Missions complémentaires (Relevés topographiques, étude d'incidence, consultation étude géotechnique, etc.)	1 198,00					
Frais d'acquisition du foncier	0,00					
Frais de division parcellaire : S.E.L.A.R.L Cabinet CROS	0,00					
Constat d'huissier	0,00					
Frais de contrôles externes	5 500,00					
Frais de publicité / reprographie / communication	134,41					
Frais divers / révision de prix	6 347,93					
<b>Montant Total opération 2 en € HT</b>		<b>280 366,38</b>				
		<b>Montant Total - € HT</b>	<b>485 732,74</b>	<b>242 866,37</b>	<b>111 947,00</b>	<b>23 053,00</b>
		Taux d'aide (%)		50,00	23,05	4,75
		<b>Total taux d'aide</b>		<b>77,79</b>		

L'opération étant au stade de l'attribution, Monsieur le Président propose :

- de solliciter une subvention pour chacune des opérations auprès de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre du 12<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention.

- d'inscrire les crédits nécessaires, au budget de la Communauté de communes
- le respect de la charte qualité de l'Agence de l'Eau, relative aux travaux sur les réseaux d'assainissement, comme stipulé dans le CCTP.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de solliciter une subvention pour chacune des opérations auprès de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre du 12<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution intercommunale
- le respect de la charte qualité de l'Agence de l'Eau, relative aux travaux sur les réseaux d'assainissement, comme stipulé dans le CCTP.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF :** Choix des entreprises concernant la réalisation des travaux d'assainissement du bourg de TOURNEMIRE

**M. le Président expose que la Communauté de Communes a procédé à une consultation des entreprises dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement du bourg qui concerne :**

- La réhabilitation de la station d'épuration du bourg et du réseau de transfert ;
- La réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées.

La consultation comportait 2 lots :

- **Lot n°1:** Réhabilitation de la station d'épuration et du réseau de transfert et réhabilitation des réseaux d'assainissement par tranchées traditionnelles.
- **Lot n°2:** Réhabilitation des réseaux d'assainissement par des techniques sans tranchées / Chemisage ou gainage.

A l'issue de la consultation et de l'analyse des offres réalisée par le maitre d'œuvre IMPACT CONSEIL, les entreprises les mieux disantes sont les suivantes :

 **Lot n°1:**

SAS BERGHEAUD  
6 ZI Boulevard Pasteur  
15200 MAURIAC  
SIRET : 344 252 309 00044

■ Montant de l'offre retenue :

- Montant HT: 346 783,00 €
- Montant TTC: 416 139,60 €

2 autres entreprises avaient remis des offres pour ce lot :

- Miane et Vinatier à Brive la Gaillarde
- Matiere à Arpajon sur Cère

 **Lot n°2:**

REHA ASSAINISSEMENT  
12 rue claude Chappe  
37230 FONDETTES  
SIRET : 449 565 720 00033

■ Montant de l'offre retenue :

- Montant HT: 93 447,00 €
- Montant TTC: 112 136,40 €

6 autres entreprises avaient remis des offres pour ce lot :

- SAS ATEC REHABILITATION à Plerneuf,
- EUREA à Fronton,
- M3R SASU à Linas,
- REHACANA à Tarascon,
- SUBTERRA à Portet sur Garonne,

- TELEREP Agence Méditerranée à Six Fours les Plages,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le choix des deux entreprises,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter le financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50 %),
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.
- Autorise Monsieur le Président à consulter les entreprises de contrôles externes pour les réseaux d'assainissement et à signer les marchés (prestations évaluées à 5 500 € H.T.).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISSON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ; Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ;

**Représentés :** Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON ; Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON ; Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ; Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle ; Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU.

**Absents et Excusés :** Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Prescription de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Eulalie et autorisation de signature du marché d'études**

Le Conseil communautaire,  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-36 à L.153-44 et suivants relatifs à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Eulalie ;  
Vu la révision simplifiée n°1 approuvée le 10 janvier 2011 ;  
Vu la modification n°1 approuvée le 25 mars 2013 ;  
Vu la modification simplifiée n°1 approuvée le 21 décembre 2015 ;

Vu la modification simplifiée n°2 approuvée le 19 mai 2016 ;  
Vu la modification simplifiée n°3 approuvée le 22 juin 2020 ;  
Vu la modification simplifiée n°4 approuvée le 17 septembre 2024 ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Salers est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Eulalie, élaboré avant les principales évolutions législatives intervenues en matière d'urbanisme et d'environnement, nécessite aujourd'hui certaines adaptations afin de répondre aux besoins de développement du territoire, tout en préservant les espaces agricoles, naturels et paysagers ;

Considérant que lors de la réunion de lancement organisée le 26 juin 2026, réunissant les représentants de la Communauté de communes, de la commune de Sainte-Eulalie, de la Direction Départementale des Territoires, du bureau d'études Géoscope et les porteurs de projet, les objectifs de la procédure, la méthode de travail ainsi que le calendrier prévisionnel ont été définis ;

Considérant que cette procédure de modification poursuit plusieurs objectifs d'intérêt général visant à accompagner le développement des exploitations agricoles et la diversification économique du territoire tout en maîtrisant leur insertion paysagère et environnementale ;

Considérant qu'il est proposé :

D'adapter le règlement des zones agricoles et naturelles afin de permettre les extensions limitées des bâtiments agricoles existants, lorsque celles-ci sont justifiées par les nécessités de l'exploitation ;

de créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) à vocation agricole et touristique (At) au lieu-dit Impialat, afin de permettre la réhabilitation d'une grange en espace de restauration et d'accueil à la ferme ainsi que l'implantation d'hébergements légers de loisirs en complément direct d'une activité agricole (projet agritouristique) ;

d'encadrer ce projet par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettant d'assurer une parfaite intégration paysagère, environnementale et architecturale du site.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Eulalie, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

FIXE les objectifs de cette modification comme suit :

adapter le règlement afin de permettre les extensions des bâtiments agricoles existants en zones A et N lorsqu'elles sont justifiées par les besoins des exploitations ;

créer un STECAL à vocation agricole et touristique au lieu-dit Impialat afin de permettre un projet de diversification agricole comprenant la réhabilitation d'une grange en espace de restauration et d'accueil ainsi que l'implantation d'hébergements légers de loisirs ;

assurer une intégration paysagère et environnementale de qualité au travers d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation et de prescriptions réglementaires adaptées.

DECIDE de confier au bureau d'études Géoscope la réalisation de l'ensemble des études et prestations nécessaires à cette procédure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché correspondant, ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Date de transmission de l'acte: 09/07/2026  
Date de reception de l'AR: 09/07/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_093-DE  
A G E D I

**Madame BREUIL Régine**  
**Secrétaire de séance**